

# Évaluation périodique du programme de baccalauréat en psychologie

Faculté des sciences sociales

*Conseil universitaire du 4 février 2020*

## **SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION**

Le programme de baccalauréat en psychologie (B.A.) est rattaché à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de l'École de psychologie.

Le baccalauréat compte 90 crédits. À la session d'automne 2018, 597 étudiants étaient inscrits à ce programme, qui fait ici l'objet d'une troisième évaluation périodique. La dernière évaluation périodique de ce programme remonte à 2009 (CU-2009-69).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) a réalisé, durant l'hiver 2018, trois consultations auprès des personnes concernées par le programme (étudiants, diplômés et enseignants). La direction de programme a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en octobre 2018. Ce dossier a été transmis à deux experts provenant de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université d'Ottawa. Les experts ont effectué une visite à l'Université Laval en novembre 2018 afin de rencontrer divers intervenants et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval<sup>1</sup>.

Le CIEP a identifié les principales forces du baccalauréat en psychologie. Il juge le programme pertinent et de qualité, mais il a toutefois relevé des éléments à améliorer pour satisfaire pleinement aux normes d'évaluation établies à partir de la Politique et dans le but d'améliorer l'expérience étudiante et leurs perspectives de carrière. Ces éléments prennent la forme de recommandations et de suggestions auxquelles le doyen de la Faculté devra donner suite dans un plan d'action.

### **PRINCIPALES FORCES**

- La compétence des professeurs et leurs expertises diversifiées.
- La disponibilité des auxiliaires d'enseignement.
- La création de passerelles vers des programmes de maîtrise.
- La formation théorique et la formation en recherche.
- Les mesures contribuant à la réussite des étudiants, notamment le programme Première chance et Connexion interétudiante.
- Le dynamisme de la direction de programme.

### **RECOMMANDATIONS**

- R1 Que l'on mène une réflexion stratégique sur les moyens à mettre en place pour développer et valoriser les différentes avenues professionnelles qui s'offrent à la majorité des étudiants qui n'iront pas au doctorat.
- R2 Que l'on intègre davantage de formation pratique dès la première année.
- R3 Que les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation et de mieux préparer l'ensemble des étudiants à différentes carrières.
- R4 Que l'on s'assure que le programme couvre les approches qualitatives et les devis mixtes.

---

1. Source :

[https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Politiques/Politique\\_d\\_evaluation\\_periodique\\_des\\_programmes\\_de\\_formation\\_de\\_l\\_Universite\\_Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf).

- R5 Que l'on diversifie les méthodes d'évaluation.
- R6 Que l'on s'assure qu'au terme de leurs études, les étudiants ont atteint les objectifs relatifs aux dimensions éthiques et aux questions interculturelles.
- R7 Que l'on s'assure que les étudiants sont bien informés des cheminements offerts (passerelles vers les programmes de maîtrise, profils), du soutien financier disponible ainsi que des différentes possibilités de carrière, et que l'on valorise ces différentes possibilités.
- R8 Que l'on poursuive les efforts visant à améliorer le climat d'étude et à diminuer l'anxiété chez les étudiants.

## **SUGGESTIONS**

- S1 Que l'on s'assure que les lectures imposées en première année conviennent au niveau de connaissance des étudiants en anglais.
- S2 Que l'on privilégie le mode d'enseignement en présentiel, particulièrement pour les étudiants de première année, et que l'on examine la possibilité d'offrir plus de cours à la session d'été.
- S3 Que l'on s'assure d'offrir un espace commun aux étudiants.

# Évaluation périodique du programme de

**Baccalauréat en psychologie**

**PLAN D'ACTION DU DOYEN**  
de la Faculté des sciences sociales

soumis au  
Vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

22 janvier 2020



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

## 1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté des sciences sociales a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP). Le processus d'évaluation du programme de baccalauréat en psychologie a débuté en février 2018. Le rapport d'autoévaluation a été soumis en octobre 2018 et remis aux évaluateurs externes, dont la visite a eu lieu les 15 et 16 novembre 2018. Le comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie a alors pu prendre connaissance des recommandations et suggestions de ces évaluateurs. Le rapport du CIEP a par la suite été déposé le 8 juillet 2019. Étant donné la durée du processus, certaines actions présentées dans ce plan d'action ont commencé à être mises en œuvre.

## 2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir

La plupart des informations présentées dans cette section sont tirées directement du rapport d'autoévaluation, déposé par la direction des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie en octobre 2018.

Le programme de baccalauréat en psychologie (B-PSY) est rattaché à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de cette discipline est placé sous la responsabilité de l'École de psychologie. À la session d'automne 2019, 593 étudiant-e-s étaient inscrit-e-s à ce programme contingenté, qui a fait ici l'objet d'une troisième évaluation périodique.

Le baccalauréat en psychologie compte 90 crédits, soit 45 crédits de cours obligatoires (dont 42 crédits sont exigés par l'Ordre des Psychologues du Québec) et 45 crédits de cours à option. Les étudiant-e-s ont la possibilité, au cours de la troisième année, de suivre un cheminement avec concentration ou sans concentration. Deux concentrations sont proposées : 1) concentration « Recherche », recommandée pour l'admissibilité à la maîtrise en psychologie avec mémoire; 2) une concentration « Recherche et intervention », recommandée pour l'admissibilité aux programmes d'un doctorat menant à la profession de psychologue.

Le baccalauréat en psychologie offre une formation spécialisée qui permet de connaître les grands champs de cette discipline visant la compréhension des comportements humains et des processus mentaux. Il vise l'acquisition de connaissances de base sur les diverses dimensions des comportements humains, les méthodes de recherche, les psychopathologies, la dynamique et le développement des personnes. Il permet aussi d'approfondir les principales théories en psychologie tout en faisant une large place à leurs champs d'application. Ce baccalauréat met les étudiant-e-s en contact avec une diversité d'approches, de problématiques et de domaines de spécialisation en psychologie. L'étudiant-e acquiert une pensée scientifique rigoureuse permettant de comprendre les comportements humains et les processus mentaux et développe des compétences personnelles et interpersonnelles diversifiées. De manière générale, le baccalauréat en psychologie offre une formation scientifique, solide et polyvalente, permettant aux diplômé-e-s d'occuper des emplois pour lesquels une formation de premier cycle en psychologie est pertinente.

Le baccalauréat en psychologie prépare à la poursuite d'études de cycle supérieur en psychologie en vue d'une carrière en recherche ou en intervention à titre de psychologue. Les étudiant-e-s peuvent déposer une demande d'admission dans l'un des deux programmes de doctorat en psychologie clinique offerts à l'Université Laval : le doctorat en psychologie - recherche et intervention (orientation clinique) (Ph. D.) et le doctorat en psychologie (D. Psy.). Depuis 2013, les diplômé-e-s peuvent également s'orienter vers une maîtrise recherche en psychologie, qui a été réactivée afin de valoriser un parcours recherche, menant au doctorat en psychologie – recherche (Ph. D.).

Le baccalauréat prépare aussi à des études supérieures dans des disciplines connexes. Plusieurs passerelles vers des programmes de maîtrise connexes sont d'ailleurs offertes afin de permettre aux étudiant-e-s qui le souhaitent de poursuivre des études supérieures dans des disciplines comme l'administration des affaires, les relations industrielles, la santé publique, l'orthophonie, etc. Les perspectives d'emploi sont donc variées, que ce soit en recherche, dans la relation d'aide, l'administration ou les services publics.

### 3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

#### **R1 - Que l'on mène une réflexion stratégique sur les moyens à mettre en place pour développer et valoriser les différentes avenues professionnelles qui s'offrent à la majorité des étudiants qui n'iront pas au doctorat.**

##### **A-1.1 : Clarifier la vision du B-PSY.**

Il sera demandé au comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle de proposer une première ébauche de vision du B-PSY fondée sur la **R1**. Cette vision mettra en exergue les objectifs de formation poursuivis par le B-PSY, ainsi que les connaissances, compétences et habilités que les étudiant-e-s y acquièrent. Elle précisera les différents profils de sortie du baccalauréat. Cette ébauche servira d'amorce aux échanges entre la direction de programme, la direction d'unité et les professeur-e-s de l'École de psychologie qui auront lieu lors de la journée de travail prévue le 21 mai 2020 (voir **A-3.1**). Il sera demandé aux professeur-e-s de construire une vision consensuelle du B-PSY illustrant l'éclectisme de la psychologie et de ses débouchés. La vision du B-PSY sera diffusée sur le site internet de l'École de psychologie (voir **A-1.7**) et partagée aux membres de l'unité et aux différents acteurs qui interviennent auprès des étudiant-e-s du B-PSY (voir **A-1.8**).

Résultats escomptés : La vision du B-PSY ainsi définie s'attachera à démontrer que si le baccalauréat constitue la porte d'entrée pour les études supérieures cliniques menant au titre de psychologue, d'autres avenues s'offrent aux étudiant-e-s, que ce soit en santé, en administration de la santé, ou d'autres domaines connexes. Une telle démarche permettra aux étudiant-e-s qui envisagent de déposer une demande d'admission au B-PSY et à celles et ceux déjà inscrit-e-s dans le programme d'avoir une idée plus précise de la diversité des débouchés qui s'offrent à eux à l'issue de leurs études. En faisant émerger une vision consensuelle et rendant l'information plus claire et disponible, cette action contribuera à faire diminuer l'anxiété des étudiants, qui ne poursuivraient pas dans l'un des programmes de doctorat en psychologie.

##### **A-1-2 : Créer des passages intégrés du B-PSY vers des maîtrises dans des domaines connexes.**

Le rapport du CIEP souligne ce que sont « environ 20 % des étudiant-e-s inscrits au B-PSY qui auront accès au doctorat » (p. 7). La direction des programmes de 1<sup>er</sup> cycle, consciente de la nécessité d'offrir des alternatives aux étudiant-e-s qui ne poursuivraient pas dans l'un de ses programmes de doctorat, a négocié avec d'autres unités et facultés de l'Université Laval la mise en place de passerelles vers des maîtrises dans des domaines connexes. Ces passerelles, au nombre de sept, visent à faciliter l'intégration des étudiant-e-s en psychologie dans divers programmes de 2<sup>e</sup> cycle, en leur permettant de réaliser les cours préalables à ces différents programmes :

[https://www.cms.fss.ulaval.ca/upload/psy\\_nouveau/fichiers/passerelles\\_psy\\_gl.a.pdf](https://www.cms.fss.ulaval.ca/upload/psy_nouveau/fichiers/passerelles_psy_gl.a.pdf).

Poursuivant cet effort de diversification des débouchés offerts aux étudiant-e-s du B-PSY, la direction des programmes de 1<sup>er</sup> cycle a entamé des démarches visant l'instauration de passages intégrés vers des maîtrises connexes. Le passage intégré est un mécanisme prévu par le Règlement des études de l'Université Laval (art. 86). Il permet à un-e étudiant-e de baccalauréat de s'inscrire à des cours de 2<sup>e</sup> cycle lors de son cheminement au baccalauréat. Les cours suivis sont contributives aux programmes des deux cycles. Le passage intégré permet ainsi l'accélération des études supérieures et apparaît comme une option intéressante pour les étudiant-e-s du B-PSY qui ne poursuivraient pas dans l'un des doctorats en psychologie.

À l'automne 2019, le comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle a identifié cinq maîtrises pertinentes (maîtrise en santé publique; maîtrise en sciences de l'administration-gestion du développement international et de l'action humanitaire; maîtrise en sciences de l'administration-développement des personnes et des organisations; maîtrise en administration des affaires-gestion des entreprises; maîtrise en administration des affaires-gestion des services de santé). Un passage intégré vers les cinq maîtrises susmentionnées a d'ores et déjà été mis en place et sera accessible aux étudiant-e-s dès l'automne 2020. Des négociations ont été entamées avec la direction de programme de la maîtrise nouvellement créée en ergonomie et du DESS en ergonomie et innovation. La direction et le comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle continueront les réflexions et les démarches pour la mise en place d'autres passages intégrés.

Résultats escomptés : Cette action permettra d'offrir aux étudiant-e-s qui ne poursuivraient pas dans l'un des programmes de doctorat en psychologie une plus grande diversité de débouchés avec accélération des études, tout en valorisant les compétences, habiletés et connaissances acquises dans le cadre de leur formation de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie.

### **A-1.3 : Développer, implanter et assurer le maintien annuel d'une version personnalisée de « Mon Portail Professionnel » pour tous les cycles d'études en psychologie, incluant le B-PSY.**

« Mon Portail Professionnel » dans ses versions générale et personnalisée a été présenté par le Service de Placement de l'Université Laval (SPLA) à la directrice des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie le 29 octobre 2019 et à l'assemblée des professeur-e-s en psychologie le 7 novembre 2019. Lors d'une rencontre informelle avec le directeur de l'École de psychologie le 15 octobre 2019, celui-ci s'est montré favorable au développement d'une version personnalisée de « Mon Portail Professionnel ». Une concertation entre les directeurs et directrices de tous les cycles d'études suivra la recherche de financement pour s'assurer que l'outil soit optimisé pour l'ensemble de la formation en psychologie.

Résultats escomptés : « Mon Portail Professionnel » est un outil convivial qui permettra aux étudiant-e-s d'évaluer leurs acquis et objectifs futurs en termes de compétences. Bien que le programme B-PSY ne soit pas un programme « par compétences », se prêter à cet exercice de réflexion, de synthèse et de planification sera utile aux étudiant-e-s pour assumer un rôle actif dans leur formation et pour faire valoir leurs connaissances et leurs habiletés de manière précise et exhaustive lorsque requis (par exemple, lors des demandes d'admission dans d'autres programmes, de bourses au mérite, de stages, etc.). « Mon Portail Professionnel » permettra aussi de produire un CV et de rendre celui-ci visible à certains employeurs qui ont des ententes avec le SPLA. Il est à prévoir que l'approche par compétences promue par cet outil et la conscientisation aux divers débouchés possibles tout au long de la formation serviront au décloisonnement des avenues professionnelles chez les étudiant-e-s et diplômé-e-s du B-PSY.

### **A-1.4 : Créer et insérer sur le site internet de l'École des capsules vidéo avec des diplômé-e-s inspirant-e-s du B-PSY.**

La directrice des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie a rencontré deux représentantes du Fonds d'Investissement étudiant (FIÉ) le 29 octobre 2019 concernant la création d'environ cinq capsules vidéo avec des diplômé-e-s du B-PSY inspirant-e-s œuvrant dans diverses sphères professionnelles. Ces capsules

montreront la diversité des parcours et illustreront les possibilités de carrière qui s'offrent aux étudiant-e-s titulaires d'un baccalauréat en psychologie. Ce projet de capsules vidéo qui seront rendues disponibles sur le site internet de l'École de psychologie est une collaboration entre le FIÉ et le SPLA et sera financé entièrement par le FIÉ. Le recrutement des diplômé-e-s par les représentantes du FIÉ a débuté à l'automne 2019. Les capsules seront filmées à l'hiver 2020 avec l'aide du Centre de services en technologies de l'information et en pédagogie (CSTIP). La mise en ligne des capsules est prévue avant la rentrée en septembre 2020.

Résultats escomptés : Les témoignages de diplômé-e-s aux parcours et carrières passionnants, parfois hors des sentiers battus, illustreront de façon concrète la diversité des secteurs professionnels où les connaissances et compétences acquises au B-PSY sont recherchées et mises à profit.

#### **A-1.5 : Sensibiliser les futur-e-s étudiant-e-s et les conseillers en orientation des cégeps aux avenues professionnelles possibles suite au B-PSY.**

Suite à la dernière Journée des portes ouvertes de l'Université Laval le 9 novembre 2019, certain-e-s collégien-ne-s, plusieurs accompagné-e-s de leurs parents, posaient des questions sur les débouchés du B-PSY. Cette ouverture pourrait être indicatrice d'un changement de culture chez les prochaines cohortes d'étudiant-e-s au B-PSY. Dès la prochaine édition des portes ouvertes du 1<sup>er</sup> février 2020, plus d'informations seront partagées aux futur-e-s étudiant-e-s sur les profils, les passerelles et les passages intégrés (voir **A-1.2**). Une grille a été créée pour que les représentant-e-s des kiosques puissent cocher la nature des questions posées par les collégien-ne-s et l'orientation des réponses qui leur auront été données. Parallèlement, les conseillères et conseillers en orientation des cégeps seront conscientisés à la vision du B-PSY (voir **A-1.1**) et aux offres de profils, de passerelles et de passages intégrés (voir **A-1.2**) lors des tournées des cégeps qu'effectue la responsable de promotion et d'information sur les études de la Faculté des sciences sociales, et lors de la Journée des partenaires qu'organise le Bureau de recrutement de l'Université Laval. Les séances d'information et de sensibilisation que mènera la responsable de promotion et d'information sur les études de la FSS permettront d'agir en amont et de diffuser le plus largement possible la vision du B-PSY.

Résultats escomptés : La sensibilisation des collégien-ne-s et de leurs conseillères et conseillers à la diversité des cheminements au B-PSY et des avenues professionnelles contribuera à un changement de culture déjà pressenti chez les futur-e-s étudiant-e-s. L'évolution de ce changement sera documentée à chaque édition des portes ouvertes au moyen de la grille. Nous espérons que certaines des actions proposées actuellement en réponse à la **R1** deviendront moins nécessaires après quelques générations d'étudiant-e-s au B-PSY.

#### **A-1.6 : Informer les étudiant-e-s de 2<sup>e</sup> année des diverses avenues professionnelles possibles après le B-PSY.**

La directrice des programmes de 1<sup>er</sup> cycle, en collaboration avec une conseillère en emploi du SPLA, planifiera une rencontre avec les étudiant-e-s du B-PSY pour les informer des passerelles, des passages intégrés (voir **A-1.2**) et de l'éventail des carrières possibles suite à la diplomation. Cette rencontre aura lieu à l'automne de la 2<sup>e</sup> année. Elle s'ajoutera à deux autres rencontres déjà au calendrier, dont une à l'hiver de la 1<sup>re</sup> année visant à présenter les différents profils en collaboration avec des représentants du SPLA, du Bureau International, du Vice-rectorat aux affaires externes, internationales et à la santé et de la gestion des études en psychologie.



**A-1.7 : S'assurer que le contenu promotionnel sur le site internet de l'École de psychologie est à jour et concordant avec A-1.1.**

Le site Internet de l'École de psychologie migrera début février 2020 vers une nouvelle plateforme. Cette nouvelle version, plus conviviale, recensera l'information pertinente concernant les programmes, les bourses, la mobilité internationale, les débouchés et les différentes opportunités offertes aux étudiant-e-s du B-PSY. Elle sera connectée à la page institutionnelle présentant l'offre de cours de l'Université Laval, ainsi qu'optimisée pour les appareils mobiles et pour les moteurs de recherche. Le site de l'École de psychologie, mieux structuré, acquerra ainsi une plus grande visibilité. Cette mise à jour sera faite avec la participation du Bureau de la qualité de l'enseignement.

**A-1.8 : Favoriser la cohérence du message entre les différents acteurs.**

Au moins une fois par an, communiquer aux différents acteurs qui interviennent auprès des étudiant-e-s (ex. professeur-e-s en psychologie, SPLA, Association des étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie de l'Université Laval, Connexion Interétudiante, personnes responsables des profils, agent-e-s, conseillères et conseillers à la gestion des études, etc.) la vision du B-PSY (voir **A-1.1**) pour favoriser la cohérence des informations et des interventions offertes par chaque instance. Par exemple, le vendredi de la première semaine de la rentrée en septembre, l'École de psychologie convie tou-te-s les étudiant-e-s nouvellement admis-e-s au B-PSY à un déjeuner d'accueil au Cercle du pavillon Alphonse-Desjardins. Des informations y sont communiquées sous forme de diaporama par le directeur de l'École de psychologie, la directrice des programmes de 1<sup>er</sup> cycle, ainsi que par des représentant-e-s de la Bibliothèque, du Bureau des droits des étudiants, du Centre d'aide aux étudiants, du Service de placement, du Centre de services en technologie de l'information et en pédagogie, de l'Association des étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie de l'Université Laval et de la Connexion interétudiante. Le conseiller et l'agente de gestion des études sont aussi présent-e-s pour répondre aux questions des étudiant-e-s. La première demi-heure de cette activité d'accueil constitue un moment opportun pour partager la vision du B-PSY aux représentant-e-s, à l'exception des responsables des profils qui pourront recevoir l'information avant la rencontre avec les étudiant-e-s à l'hiver de la 1<sup>re</sup> année (voir **A-1.6**). Quant aux professeur-e-s en psychologie, l'information leur sera donnée lors de l'assemblée de l'unité.

Résultats escomptés : L'uniformisation des informations communiquées et leur répétition par chacune des instances sont des conditions essentielles à la crédibilité du message et à l'adoption par toutes et tous d'une vision plus diversifiée et riche du B-PSY et de ses débouchés.

**R2 - Que l'on intègre davantage de formation pratique dès la première année.**

**A-2.1 : Remplacer un cours obligatoire de la session 2 par un cours optionnel en psychologie de la Règle 3 axé sur la formation pratique.**

La première année du B-PSY comprend uniquement des cours obligatoires pouvant être perçus par les étudiant-e-s comme très théoriques et peu pratiques. Le comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle aura comme mandat de remplacer un cours obligatoire de la Règle 1 à la session 2 par un cours optionnel en psychologie de la Règle 3. Les professeur-e-s responsables de PSY-2102 « Travaux pratiques » et de PSY-3152 « Psychologie appliquée à l'emploi » seront rencontré-e-s par la directrice des programmes et le conseiller à la gestion des études pour reconsidérer les préalables à ce-s cours de façon à les rendre accessibles aux étudiant-e-s dès la session 2 du B-PSY.

### **A-2.2 : Demander aux professeur-e-s de faire ressortir les formations pratiques déjà présentes dans leurs plans de cours et d'en ajouter.**

Une analyse des pratiques dans les autres universités québécoises qui proposent un programme de B-PSY similaire montre que peu de formations pratiques sont offertes aux étudiant-e-s du baccalauréat, surtout en première année. Cela tient à deux considérations : les exigences imposées par l'Ordre des psychologues du Québec et la nécessité pour les étudiant-e-s d'acquérir les connaissances théoriques de base avant de les appliquer sur le terrain. Toutefois, la direction des programmes de 1<sup>er</sup> cycle se montre ouverte et sensible aux demandes des étudiant-e-s. Il sera demandé aux professeur-e-s, particulièrement ceux et celles qui enseignent en 1<sup>re</sup> année du B-PSY, de faire ressortir dans les plans de cours les formations pratiques déjà en vigueur. Parallèlement, la direction de programme fera la promotion du Profil « développement durable » et du Profil « entrepreneurial », déjà accessibles aux étudiant-e-s du baccalauréat en psychologie, et qui proposent des cours d'intervention.

D'autres universités québécoises répertorient des activités de connaissance de soi et de soutien social sous « formation pratique » et nous pourrions suivre cet exemple. Par la même occasion, il sera demandé aux professeur-e-s de bonifier l'offre de formations pratiques (ex. conférenciers invités, jeux de rôles, visionnement d'extraits vidéo), particulièrement dans les cours cliniques offerts en 1<sup>re</sup> année PSY-1008 « Introduction à la psychologie clinique » et PSY-1004 « Psychopathologie ». Le Bureau de soutien à l'enseignement sera consulté pour appuyer la direction des programmes et les professeur-e-s dans l'identification et l'implantation de formations pratiques adaptées aux grands groupes et préférablement axées sur la collaboration entre étudiant-e-s et le succès commun, dans l'esprit de **R8**.

Résultats escomptés : Cette action permettra au programme B-PSY de l'Université Laval de se distinguer des programmes offerts dans d'autres universités québécoises en intégrant davantage de formations pratiques dès la 1<sup>re</sup> année et en continu.

### **A-2.3 : Examiner la possibilité de créditer la participation à des études en psychologie.**

Nombre d'études publiées en psychologie portent sur des échantillons d'étudiant-e-s ayant reçu en échange de leur participation des crédits de cours. Cette pratique pourrait être implantée à l'École de psychologie dans le but d'exposer directement les étudiant-e-s, dès la 1<sup>re</sup> année, à divers protocoles de recherche en psychologie en adoptant la perspective des participant-e-s.

## **R3 - Que les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation et de mieux préparer l'ensemble des étudiants à différentes carrières.**

### **A-3.1 : Organiser une journée de travail avec les professeur-e-s pour assurer la cohérence de la formation.**

Les professeur-e-s seront invité-e-s par le directeur de l'École de psychologie à participer à une journée de travail qui se tiendra au printemps 2020. Cette journée aura entre autres objectifs de construire la vision du B-PSY (voir **A-1.1**) et de discuter de la cohérence de la formation. Une conseillère ou un conseiller pédagogique de la Faculté des sciences sociales ou du Bureau de soutien à l'enseignement sera invité-e à cette journée afin de promouvoir une approche-programme et structurer les échanges. Bien que le B-PSY ne soit pas professionnalisant ni articulé sur la base de compétences, les professeur-e-s seront encouragé-e-s à réfléchir à l'arrimage entre la formation et la polyvalence occupationnelle des diplômé-e-s du B-PSY.

Résultats escomptés : Cette journée de travail avec les professeur-e-s permettra de rassembler les conditions afin que la formation au B-PSY soit cohérente et guidée par une vision du B-PSY en tant que tremplin vers des débouchés multiples.

#### **R4 - Que l'on s'assure que le programme couvre les approches qualitatives et les devis mixtes.**

##### **A-4.1 : Ajouter à la liste des cours de la Règle 2 des cours hors discipline sur les approches qualitatives et les devis mixtes.**

Certaines disciplines comme anthropologie et en sciences de l'éducation par exemple enseignent déjà les approches qualitatives et les devis mixtes. L'ajout de cours d'autres disciplines à la liste des cours de la Règle 2 sera présenté au comité des programmes et, au besoin, les autorisations seront demandées.

##### **A-4.2 : Rencontrer la professeure responsable de PSY-1005 « Méthodes de recherche » pour vérifier ce qui est déjà couvert dans ce cours et considérer d'en offrir plus.**

Cette professeure sera rencontrée afin de lui demander d'actualiser son plan de cours en fonction des besoins identifiés dans l'évaluation périodique.

##### **A-4.3 : Offrir des conférences-midis ouvertes à tous les membres de l'École de psychologie sur les méthodes d'analyse de données, incluant les approches qualitatives et les devis mixtes.**

Les conférences-midis permettront d'informer les étudiant-e-s et également les professeur-e-s en psychologie sur différences méthodes d'analyse des données, incluant les analyses qualitatives et mixtes. Le Service d'aide à la recherche (SAR) en psychologie sera approché pour discuter d'une possible implication dans la création des conférences-midis et de leur financement.

Résultats escomptés : Les méthodes d'analyses sont en constante évolution. Le format conférences-midis constitue une façon conviviale d'assurer la formation continue au sein de notre unité.

#### **R5 - Que l'on diversifie les méthodes d'évaluation.**

##### **A-5.1 : Informer les professeurs sur diverses méthodes d'évaluation.**

Les professeur-e-s ayant des disponibilités limitées pour assister en grand nombre à des formations sur les méthodes d'évaluation, il est proposé que des présentateurs et présentatrices soient invité-e-s à venir communiquer des informations sur les méthodes d'évaluation lors des 30 premières minutes des assemblées de l'unité qui se tiennent les premiers jeudis de chaque mois. Dans un premier temps, le directeur de l'École sera consulté pour obtenir l'accord d'utiliser les 30 premières minutes de l'assemblée de l'unité pour tenir des présentations, conditionnellement à ce que l'ordre du jour de l'assemblée le permette. Des conseillers pédagogiques du Bureau de soutien à l'enseignement de l'Université Laval et du CSTIP seront consulté-e-s par la direction des programmes de 1<sup>er</sup> cycle et invité-e-s à présenter aux professeur-e-s des méthodes d'évaluation et répondre à leurs questions. Les démarches pour bonifier l'offre de formations pratiques (voir **A-2.2**) informeront aussi cette action.

Résultats escomptés : Les professeur-e-s en psychologie seront mieux informés des différentes méthodes d'évaluation qui s'offrent à eux et des ressources disponibles pour les soutenir dans l'adoption de ces méthodes. Les consultations tenues à l'automne 2019 montrent que les professeur-e-s sont ouverts aux méthodes d'évaluation.

**R6 - Que l'on s'assure qu'au terme de leurs études, les étudiants ont atteint les objectifs relatifs aux dimensions éthiques et aux questions interculturelles.**

**A-6.1 : Demander aux professeur-e-s de couvrir les dimensions éthiques et les questions interculturelles et de les mentionner explicitement dans leurs plans de cours.**

La direction des programmes demandera aux professeur-e-s d'apporter les correctifs et ajouts nécessaires dans leurs matériels de cours et dans leurs plans de cours. La direction des programmes procédera ensuite à l'examen des plans de cours pour veiller à l'application de ces directives.

Résultats escomptés : Conformément à l'article 104 du Règlement des études de l'Université Laval, la direction de programme s'assurera que les étudiant-e-s au B-PSY sont initié-e-s aux dimensions éthiques et aux questions interculturelles.

**R7 - Informer les étudiants des cheminements offerts (passerelles vers les programmes de maîtrise, profils), du soutien financier disponible ainsi que des différentes possibilités de carrière, et que l'on valorise ces différentes possibilités.**

**A-7-1 Donner plus de visibilité sur les sites Internet de l'École aux informations relatives aux cheminements, aux opportunités de carrière et au soutien financier.**

Les actions proposées à R1 répondent en partie à la R7. La nouvelle version du site Internet de l'École de psychologie présentera de manière claire ces différents éléments, en mettant de l'avant les différentes carrières auxquelles peuvent aspirer les étudiant-e-s du baccalauréat en psychologie. Le site de la Faculté des sciences sociales recense de manière systématique les bourses auxquelles les étudiant-e-s de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie peuvent appliquer

**A-7.2 : Publiciser les offres de bourse et d'emplois en psychologie.**

Pour rejoindre l'étudiant-e-s du B-PSY en grand nombre, les offres d'emplois (ex. auxiliaire d'enseignement ou de recherche) seront publiées sur la page Facebook de l'École de psychologie et celle des étudiant-e-s en psychologie de l'Université Laval qui est gérée par l'Association des étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie de l'Université Laval. L'association sera impliquée dans la surveillance et la diffusion des offres pertinentes parues sur le site internet du SPLA et sur les babillards du pavillon Félix-Antoine Savard. La Faculté des sciences sociales relaiera ces occasions de financement sur ses différents sites et pages. Le programme Première Chance sera également mieux publicisé auprès des professeur-e-s et des étudiant-e-s de l'École. Il offre une subvention salariale équivalente à 120 heures pour une session (taux horaire pour un étudiant de premier cycle). Il s'adresse aux étudiants du baccalauréat en psychologie qui n'ont pas eu de contrat comme auxiliaire de recherche ou dont le contrat n'était pas supérieur à 70 heures.

Résultats escomptés : Faire bénéficier un plus grand nombre d'étudiant-e-s d'une expérience en recherche dans le cadre de contrats d'auxiliaires rémunérés.

**R8 - Que l'on poursuive les efforts visant à améliorer le climat d'étude et à diminuer l'anxiété chez les étudiants.**

Les actions mises en place pour répondre aux recommandations R1 et R5 participent à réduire le niveau de stress lié à l'admission dans des programmes à capacité d'accueil limitée aux cycles supérieurs en psychologie. Elles devraient également contribuer à faire évoluer l'esprit de compétition qui règne présentement au baccalauréat. La promotion de débouchés autres que les doctorats en psychologie avant même l'entrée dans le programme permettra également d'anticiper le stress ressenti par les étudiant-e-

s en leur démontrant que plusieurs avenues s'offrent à eux dans des domaines connexes, advenant le cas où ils ou elles ne poursuivraient pas dans l'un des doctorats en psychologie. L'intégration d'un plus grand nombre et d'une plus grande diversité de formations pratiques dans les cours de première année (R2) donnera également aux étudiant-e-s l'opportunité de mieux comprendre comment la relation d'aide se décline au quotidien et donc de confirmer leur intérêt à poursuivre vers des études supérieures orientées vers le métier de psychologue.

#### **A-8.1 : Consulter la Faculté de médecine et prendre exemple sur leurs actions.**

Un niveau de stress similaire à celui observé chez les étudiant-e-s en psychologie existe dans d'autres programmes, comme ceux de médecine par exemple. La Faculté de médecine a mis en place un certain nombre d'initiatives, qui pourraient inspirer la direction de programme et la direction de l'École de psychologie. La directrice de programme, de concert avec le vice-décanat aux études de la Faculté des sciences sociales, consultera les représentants de la Direction des affaires étudiantes de la Faculté de Médecine afin de bénéficier de leur expérience en la matière et de discuter des retombées des actions déjà mises en œuvre. Parmi celles-ci, notons la création du Réseau d'aide Réagir, qui apporte de l'aide aux étudiant-e-s qui éprouvent de la détresse dans leurs études ou leur vie personnelle, requièrent des services en orientation de carrière, etc. Enfin, l'Association des étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie sera sensibilisée aux actions posées par d'autres associations étudiantes sur le campus (A 8-3).

#### **A-8.2 : Créer une application mobile de gestion du stress et d'accessibilité au soutien sur le campus et ses environs.**

Le 16 octobre et le 6 novembre 2019, la directrice des programmes de 1<sup>er</sup> cycle a rencontré une étudiante au B-PSY inscrite au Profil entrepreneurial. L'étudiante a pour projet entrepreneurial de développer l'application mobile « Inspire » contenant des outils de gestion du stress ainsi qu'une liste de liens facilitant l'accès aux multiples ressources actuellement disponibles sur le campus de l'Université Laval et aux alentours du campus. Lors de la rencontre du 6 novembre, le projet avait reçu l'approbation d'un responsable du profil. L'étudiante avait aussi obtenu l'assurance du financement de son projet et d'un support informatique pour développer l'application. Des discussions étaient initiées ou en voie de l'être avec des représentant-e-s du SPLA, des professeur-e-s de l'École de psychologie et des psychologues clinicien-ne-s pour identifier les meilleurs outils à inclure dans l'application. Étant donné l'état d'avancement du projet de l'étudiante, plusieurs aspects restaient à préciser : comment les services offerts sur le campus et ses environs seront contactés via cette application, comment assurer la confidentialité des données recueillies, si l'accès sera réservé uniquement aux étudiant-e-s au B-PSY ou non, etc. La direction des programmes de 1<sup>er</sup> cycle salue cette initiative d'une étudiant-e au B-PSY et appuie la réalisation de ce projet entrepreneurial compatible avec R8.

Résultats escomptés : « Inspire » favorisera un accès immédiat à des outils de gestion du stress et à un répertoire de ressources disponibles sur le campus et ses environs.

#### **A-8.3 : Créer un comité de santé et bien-être des étudiant-e-s.**

Des membres de l'Association des étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie de l'Université Laval ont exprimé au comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle le souhait de créer un comité de santé et bien-être des étudiant-e-s par les étudiant-e-s et des professeur-e-s (5-6 personnes avec des représentant-e-s étudiant-e-s de tous les cycles et des professeur-e-s intéressé-e-s) comme à la Faculté de droit. Une plateforme anonyme sera créée ainsi qu'un site internet pour accueillir, conseiller et référer les étudiant-e-s.

Résultats escomptés : Cette plateforme s'ajoute aux outils mis à la disposition des étudiant-e-s pour prévenir et agir sur la détresse. L'implication de professeur-e-s visera entre autres la promotion d'une culture non compétitive et équilibrée.

#### **A-8.4 : Poursuivre les démarches d'acquisition et d'aménagements d'espaces bien-être pour les étudiant-e-s en psychologie.**

Le directeur de l'École de psychologie a entrepris des démarches pour obtenir des locaux et aménager des espaces de méditation, de stimulation sensorielle et d'activités ludiques (voir **S3**).

#### **A-8.5 : Publiciser le microprogramme sur les saines habitudes de vie.**

L'Université offre un microprogramme de 9 crédits sur les saines habitudes de vie (<https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/microprogramme-sur-les-saines-habitudes-de-vie.html#description-officielle&structure-programme>). Plusieurs cours de ce microprogramme sont déjà offerts à la Règle 2 du B-PSY et sont offerts au trimestre d'été, rejoignant aussi **S2**. La direction des programmes de 1<sup>er</sup> cycle s'assurera de donner plus de visibilité à ces cours et au microprogramme dans son entier. La publicité sera faite lors de la rencontre prévue à l'hiver de la 1<sup>re</sup> année où les profils sont présentés, incluant le Profil en développement durable dans lesquels s'inscrivent plusieurs cours du microprogramme.

Résultats escomptés : Que les étudiants soient mieux informés et puissent acquérir de saines habitudes de vie durant leurs études, ainsi que les outils pour anticiper et gérer le stress du quotidien.

## **4. Actions proposées pour répondre aux suggestions**

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

### **S1 - Que l'on s'assure que les lectures imposées en première année conviennent au niveau de connaissance des étudiants en anglais.**

#### **AS-1.1 : Demander aux professeur-e-s qui enseignent en 1<sup>re</sup> année de changer les lectures en anglais pour des lectures en français.**

La directrice des programmes de 1<sup>er</sup> cycle examinera les plans des cours offerts en première année du B-PSY pour identifier ceux utilisant des lectures imposées en anglais. Par la suite, le-s professeur-e-s responsable-s de ce-s cours sera ou seront rencontré-s pour discuter de la possibilité de changer les lectures en anglais pour des lectures en français. Si le changement ne peut être apporté, les étudiant-e-s seront informé-e-s qu'il y aura des lectures imposées en anglais au moment de s'inscrire à ces cours. Le niveau minimal d'anglais à l'entrée dans le programme sera également indiqué de manière plus visible sur le site Internet de l'École de psychologie.

### **S2 - Que l'on privilégie le mode d'enseignement en présentiel, particulièrement pour les étudiants de première année, et que l'on examine la possibilité d'offrir plus de cours à la session d'été.**

#### **AS-2.1 : S'assurer que plus de cours de première année soient offerts en mode présentiel.**

#### **AS-2.2 : Informer les professeur-e-s des formules des cours offerts à l'été.**

Lors de l'assemblée de l'unité, les professeur-e-s seront informé-e-s qu'il y a une demande de la part des étudiant-e-s pour les cours d'été. Les cours peuvent se donner sur 15 semaines ou en intensif sur

4 semaines. La direction de l'École s'engage à prendre les dispositions pour augmenter l'offre de cours à la session d'été.

### **S3 - Que l'on s'assure d'offrir un espace commun aux étudiants.**

#### **AS-3.1 : Poursuivre les démarches de réaménagement des espaces et d'acquisition de nouveaux espaces.**

Sous réserve de la disponibilité financière, il est prévu de réaménager la salle des ordinateurs au 9<sup>ème</sup> étage du FAS. Il est prévu de remplacer les tables existantes par des fauteuils amovibles adaptés au travail sur ordinateur portable. Parallèlement au réaménagement de ce lieu de travail existant, la direction de l'École a entrepris des démarches pour obtenir des nouveaux locaux et y aménager des espaces de méditation, de stimulation sensorielle et d'activités ludiques (voir **A-8.4**).

## 5. Échéancier

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
<b>R1 - Que l'on mène une réflexion stratégique sur les moyens à mettre en place pour développer et valoriser les différentes avenues professionnelles qui s'offrent à la majorité des étudiants qui n'iront pas au doctorat.</b>			
A-1.1	Clarifier la vision du B-PSY	H-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Comité des programmes Professeur-e-s
A-1.2	Créer des passages intégrés du B-PSY vers des maîtrises dans des domaines connexes	H-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Comité des programmes Conseiller à la gestion FSS
A-1.3	Développer, implanter et assurer le maintien annuel d'une version personnalisée de « Mon Portail Professionnel » pour tous les cycles d'études en psychologie, incluant le B-PSY	H-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Directrices et directeur des 2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> cycles Directeur de l'École
A-1.4	Créer et insérer sur le site internet de l'École des capsules vidéo avec des diplômé-e-s inspirant-e-s du B-PSY	A-2020	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Association étudiante
A-1.5	Sensibiliser les futur-e-s étudiant-e-s et les conseillers en orientation des cégeps aux avenues professionnelles possibles suite au B-PSY	H-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Responsable de la promotion – FSS Bureau du recrutement
A-1.6	Informers les étudiant-e-s de 2 <sup>e</sup> année des diverses avenues professionnelles possibles après le B-PSY	A-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle
A-1.7	S'assurer que le contenu promotionnel sur le site internet de l'École de psychologie est à jour et concordant avec A-1.1	H-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Chargée de communication - FSS
A-1.8	Favoriser la cohérence du message entre les différents acteurs	A-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Directeur de l'École
<b>R2 - Que l'on intègre davantage de formation pratique dès la première année.</b>			
A-2.1	Remplacer un cours obligatoire de la session 2 par un cours optionnel en psychologie de la Règle 3 axé sur la formation pratique	A-2020	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Comité des programmes
A-2.2	Demander aux professeur-e-s de faire ressortir les formations pratiques déjà présentes dans leurs plans de cours et d'en ajouter	H-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle BSE; Conseillers pédagogiques – CSTIP (FSS)
A-2.3	Examiner la possibilité de créditer la participation à des études en psychologie	H-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Comité des programmes



N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
<b>R3 - Que les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation et de mieux préparer l'ensemble des étudiants à différentes carrières.</b>			
A-3.1	Organiser une journée de travail avec les professeur-e-s pour assurer la cohérence de la formation	E-2020	Direction de l'École Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Professeur-e-s Conseillers pédagogiques – CSTIP (FSS)/BSE
<b>R4 - Que l'on s'assure que le programme couvre les approches qualitatives et les devis mixtes.</b>			
A-4.1	Ajouter à la liste des cours de la Règle 2 des cours hors discipline sur les approches qualitatives et les devis mixtes	A-2020	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Comité des programmes
A-4.2	Rencontrer la professeure responsable de PSY-1005 « Méthodes de recherche » pour vérifier ce qui est déjà couvert dans ce cours et considérer d'en offrir plus	H-2020	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle
A-4.3	Offrir des conférences-midis ouvertes à tous les membres de l'École de psychologie sur les méthodes d'analyse de données, incluant les approches qualitatives et les devis mixtes	A-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle
<b>R5 - Que l'on diversifie les méthodes d'évaluation.</b>			
A-5.1	Informers les professeurs sur diverses méthodes d'évaluation	A-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Conseillers pédagogiques – CSTIP (FSS)/BSE
<b>R6 - Que l'on s'assure qu'au terme de leurs études, les étudiants ont atteint les objectifs relatifs aux dimensions éthiques et aux questions interculturelles.</b>			
A-6.1	Demander aux professeur-e-s de couvrir les dimensions éthiques et les questions interculturelles et de les mentionner explicitement dans leurs plans de cours	H-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Directeur de l'École
<b>R7 - Que l'on s'assure que les étudiants sont bien informés des cheminements offerts (passerelles vers les programmes de maîtrise, profils), du soutien financier disponible ainsi que des différentes possibilités de carrière, et que l'on valorise ces différentes possibilités.</b>			
A-7.1	Publiciser les offres de bourse et d'emplois en psychologie	H-2020	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Directeur de l'École SPLA
<b>R8 - Que l'on poursuive les efforts visant à améliorer le climat d'étude et à diminuer l'anxiété chez les étudiants.</b>			
A-8.1	Consulter la Faculté de médecine et prendre exemple sur leurs actions	H-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle FSS
A-8.2	Créer une application mobile de gestion du stress et d'accessibilité au soutien sur le campus et ses environs	H-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle
A-8.3	Créer un comité de santé et bien-être des étudiant-e-s	H-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Association étudiante
A-8.4	Poursuivre les démarches d'acquisition et d'aménagements d'espaces bien-être pour les étudiant-e-s en psychologie	E-2020	Direction de l'École

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
A-8.5	Publiciser le microprogramme sur les saines habitudes de vie	H-2020 En continu	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle
<b>S1 - Que l'on s'assure que les lectures imposées en première année conviennent au niveau de connaissance des étudiants en anglais.</b>			
AS-1.1	Demander aux professeur-e-s qui enseignent en 1 <sup>re</sup> année de changer les lectures en anglais pour des lectures en français	H-2020	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle
<b>S2 - Que l'on privilégie le mode d'enseignement en présentiel, particulièrement pour les étudiants de première année, et que l'on examine la possibilité d'offrir plus de cours à la session d'été.</b>			
AS-2.1	S'assurer que plus de cours de première année soient offerts en mode présentiel	H-2020 En continu	Comité des programmes Directeur de l'École
AS-2.2	Informar les professeur-e-s des formules des cours offerts à l'été	H-2020	Directrice du 1 <sup>er</sup> cycle Directeur de l'École
<b>S3 - Que l'on s'assure d'offrir un espace commun aux étudiants.</b>			
AS-3.1	Poursuivre les démarches de réaménagement des espaces et d'acquisition de nouveaux espaces	E-2020	Directeur de l'École

## 6. Remerciements

Le doyen de la Faculté remercie toutes les personnes qui ont participé au processus d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en psychologie de l'Université Laval. Ses remerciements vont particulièrement à Mme Sylvie Drapeau, qui a été directrice des programmes de 1<sup>er</sup> cycle de l'École de psychologie jusqu'au 31 août 2019; Mme Sonia Goulet, qui a succédé à Mme Drapeau à la direction de programme; M. Jean Vézina, directeur de l'École de psychologie; les membres de l'École, enseignants et étudiants; les diplômés qui ont répondu aux sondages et participé aux rencontres avec les évaluateurs externes; ainsi que les évaluateurs externes, M. Pierre Plante (Département de psychologie, Université du Québec à Montréal) et M. Jean-Philippe Thivierge (École de psychologie, Université d'Ottawa).

**François Gélinau, doyen**  
**Faculté des sciences sociales**